

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 19/2018**

**Séance du 15 septembre 2018**

**OBJET : Reconstruction d'un mur de soutènement et de la voirie communale effondrée suite aux intempéries - Lieu-dit U Castagnu à l'aval de l'habitation Carrot – Plan de financement modificatif et demande de subvention.**

Nombre de membres : **9**  
Afférents au conseil : **9**  
En exercice : **9**

Date de la convocation : 06/09/2018  
Date d'affichage : 06/09/2018  
Ayant délibéré : 7      Votés Pour : 7  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le quinze septembre à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur Poli Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	M. BRUNETTI Alain
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etaient absents</b>
Mme GUIQUET Sandra	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Pierre-Antoine	

- **Vu** la délibération n° 15/2018 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2018.
- **Considérant** que le plan de financement mentionnait une demande de subvention hors dotation quinquennale à la Collectivité de Corse.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est apparu judicieux de modifier la demande de financement à la Collectivité de Corse.

En effet, il propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale en lieu et place du fonds de solidarité territoriale qui pourra être mobilisé pour une opération structurante.

Monsieur le Maire précise que le montant des demandes de subventions n'évolue pas.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR et la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	40 %	22 081,60 €
ETAT (DETR)	40 %	22 081,60 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	11 040,80 €
	TVA 10 %	5 520,40 €
		<b>16 561,20 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>60 724,40 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement modificatif proposé par Monsieur le Maire.
- **Dit** que les autres termes de la délibération n° 15/2018 en date du 16 juin 2018 relative au dossier visé en objet ne sont pas modifiés.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 15/09/2018

Le Maire



Jean-Luc MILLO

